

ADDENDA

LE SCANDALEUX REBOISEMENT DES TERRES AGRICOLES

Par

**Association des Éleveurs de Bovins de boucherie
Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord**

Recommandations (suite de la page 21 du mémoire)

10- Que la Commission recommande au Ministre de l'Agriculture l'établissement de projets pilotes de coopératives de producteurs agricoles dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de l'Abitibi pour la production à la ferme de biodiesel à base de plantes oléagineuses (canola, tournesol, etc.) et d'éthanol à base de betterave sucrière.

11- Que la commission recommande au Ministre de l'Agriculture d'exclure les terres agricoles comme sites potentiels pour le développement de parcs de production d'énergie éolienne. Ces parcs éoliens devraient être strictement limités aux terres publiques du haut plateau de la Réserve Faunique des Laurentides. Parallèlement à ces projets d'énergie éolienne, des stations hydroélectriques à réserve pompée devraient être aménagées sur les rivières Pikauba et aux Écorces dans le but d'emmagasiner l'excès d'énergie éolienne sous forme de potentiel d'énergie hydroélectrique pour satisfaire les demandes critiques de pointes des consommateurs. Ces infrastructures pourraient aussi servir pour la gestion du contrôle du niveau du Lac Kénogami. Les redevances prélevées auprès des compagnies privées exploitant ces parcs de production d'énergie seront versés au fonds consolidé de la Province pour le mieux être de l'ensemble des citoyens.

12- Que la Commission recommande au Ministre des Ressources Naturelles que la nouvelle numérotation pour l'identification anarchique des lots (no des immeubles) de la présente révision cadastrale de la Province soient abandonnées et que l'ancienne nomenclature (District, Canton, Rang et lot) soient conservée.

13- Dans le but de favoriser l'achat de produits agricoles québécois et ainsi dynamiser notre secteur de production vache-veaux, la Commission devrait recommandé au Ministre de l'Agriculture et à la Financière Agricole du Québec d'admettre au programme de stabilisation agricole que les veaux nés au Québec.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOVIC0. Tél/Fax : (418) 673-7401

CITATIONS DU RAPPORT COULOMBE (Déc. 2004)

A- p. 178 : Depuis 1970, l'équivalent de 2,76 milliards \$ ont été investis par le Gouvernement pour des travaux sylvicoles dans les forêts publiques et 1 milliard en forêt privée.

<Capital 3.76 MM\$ (1.08⁷⁵) Intérêts = 321 X 3.76 = 1, 207.MM \$>

B- p. 178 : Le constat initial de la Commission, à l'effet qu'il existe peu de démonstration claire des rendements forestiers et économiques issus des investissements en travaux sylvicole, demeure inchangé.

C- p.179 : De façon générale, la rentabilité des travaux sylvicoles n'est pas démontrée :

- a) Les coûts sont immédiats, alors que les bénéfices se situent à très long terme;
- b) Les bénéfices éventuels sont vulnérables aux perturbations naturelles (feux, tornades, gels, sécheresses, épidémies, maladies).

D- p. 179 : Cette absence d'une démonstration de la rentabilité économique des travaux sylvicoles résulte avant tout du fait que les rendements ligneux n'ont pas été mis en évidence. (Objectif visé de 0.85 à 1.25 m³/ha/an). Ce rendement n'a pas été atteint et la possibilité escomptée des travaux sylvicoles n'est pas au rendez-vous.

E- p. 179 : Compte tenu de l'importance des investissements en cause, cette absence d'évaluation de la rentabilité des travaux sylvicoles est très surprenante. Une explication possible tient au fait que l'objectif d'accroissement des rendements ligneux n'était pas le seul ou encore ne constituait pas l'objectif premier retombées économiques et de création d'emplois (*fortement liés à des transferts fiscaux en provenance du gouvernement fédéral via le programme d'assurance chômage....*)

CONCLUSION

Les forêts québécoises sont parmi les moins productives de la planète et rien ne peut y être fait pour en changer leurs caractéristiques de manière significative. Les budgets qui y ont été consacrés dans le passé auraient été beaucoup plus productifs s'ils avaient été dirigés en éducation et en agriculture.

Commentaire de Lucien Bouchard : Les Québécois ne travaillent pas assez forts!!!!!!

Commentaire de Marcel Ouellet : Nous sommes une des sociétés les plus pauvres d'Amérique du Nord parce qu'il y a trop de québécois qui veulent s'accaparer de la richesse collective sans se soucier d'acquérir une formation dans le but d'innover et de participer à la création d'une société dynamique et prospère.

Comité anti-reboisement

En mai dernier à St-Félicien, à l'occasion des audiences publiques de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise vos représentants ont présenté un mémoire intitulé « *Synthèse des revendications relativement à l'empiètement forestier des sols agricoles du Saguenay-Lac-St-Jean* ». En général, notre document présenté en une vingtaine de minutes a été reçu positivement par le président Coulombe et ses commissaires tout en dérangeant considérablement bon nombre de personnes de l'auditoire dont une très forte proportion était du secteur forestier. Il comporte une soixantaine de pages et est disponible sur le site internet de la commission. De nombreuses parties ont déjà fait l'objet de publications dans notre journal Echo-Bœuf tout au cours des trois dernières années.

Un survol du site internet de la commission démontre que pour l'ensemble de la province des centaines de mémoires ont été présentés ou expédiés à la commission Coulombe. Certes que la très grande majorité est en provenance du secteur forestier et il semble que nous soyons les seuls du domaine agricole à y avoir participé. Ce qui m'a semblé fort intéressant c'est qu'enfin il nous est possible d'obtenir facilement, sans faire appel à la loi sur l'accès à l'information publique, une mer de documents en provenance des agences de mise en valeur de la forêt privée, des syndicats de l'UPA, du MRN, et autres. Les documents sont si nombreux que leur lecture nécessiterait plusieurs semaines de travail à temps plein.

En ce qui nous concerne, notre mémoire comporte neuf recommandations visant toutes une meilleure rationalité des investissements publics dans le but de maximiser l'exploitation de nos sols pour une ruralité québécoise plus dynamique et viable. Selon un document, d'avril 2004, en provenance de la direction régionale du MRN (*Portrait forestier des régions du Saguenay-Lac-St-Jean et du Nord du Québec*) les investissements de fonds publics en forêt privée depuis 1973, très largement utilisés pour le reboisement d'environ 40, 000 ha de sols à potentiel agricole, totalisent en dollars courant 75 millions ou encore 1875\$ par ha. Pour l'ensemble du Québec les dépenses gouvernementales se chiffrent entre \$1 et 1.5 milliards. La forêt privée du Saguenay-Lac-St-Jean est très marginale et ses 400, 000 ha de superficie ne contiennent que 3 % du volume marchand brut disponible dans l'ensemble de notre région. Théoriquement les 40, 000 ha reboisés depuis 1973 possèdent un potentiel moyen de production, en 2075, de 100 m³/ha (@\$50 l'unité) pour un grand total en revenu brut de \$200 millions. Par contre, les frais financiers (5%/an) de ces investissements gouvernementaux qui s'additionneront à la dette nationale que nous laisserons à nos enfants et petits enfants totaliseront jusqu'au moment de la période de récolte de cette matière ligneuse à 3 milliards (3,000 millions de dollars \$ de 2003), c'est à dire à environ \$75 000/ha reboisé.

Selon le mémoire des agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-St-Jean, pour les 18 prochaines années celles-ci planifient des investissements gouvernementaux de \$126 millions pour le reboisement de 15 000 ha supplémentaires de terres agricoles abandonnées à la spéculation foncière et ce à un coût moyen de \$8 400/ha. On peut donc anticiper que si les mêmes tendances se poursuivent, vers l'an 2025, excluant

les superficies des bleuetières, près de 50 % des sols agricoles que nous possédions en 1970 auront été reboisés et appartiendront largement au cols blancs et bleus du milieu urbain. Cet inscidiueuse appropriation du territoire rural par les urbains est un important facteur dans la dépossession de notre pouvoir de gérance socio-politique de nos activités agricoles. Il est fortement à entrevoir que le grignotage de la zone agricole protégée par la loi de la CPTAQ prendra de l'ampleur dans les prochaines années et que l'impossibilité de cohabitation des milieux urbains et rural deviendra intenable pour plusieurs d'entre nous.

Le mémoire des deux agences de la région contient aussi les résultats d'une analyse du potentiel de production de la forêt privée au moyen du modèle Sylva II et fait ressortir que les \$200 millions de travaux d'aménagement en provenance des fonds publics auront cumulés vers l'an 2150 des augmentations théoriques supplémentaires de matière ligneuse totalisant 12 millions de m³.

SUR UN TOTAL DE 97 MILLION REBOISÉ

Nous nous permettons ici de souligner que les spécialistes du MRN régional (avril 2004) estiment que pour les années s'échelonnant de 1990 à 2003 la récolte des volumes en forêt publique était en moyenne annuellement de près de 2 millions de m³ inférieure à la possibilité forestière (8.5 M de m³). Nous pouvons donc affirmer qu'avec un meilleur équilibre entre la possibilité forestière et les récoltes qu'il serait possible pour la même période de 150 années d'y récolter 300 million de m³ de matière ligneuse supplémentaire sans y investir un seul sous et surtout sans hypothéquer notre patrimoine agricole. De 1973 à 2150 seulement pour les frais financiers, à un taux annuel de 5%, découlant du capital de \$200M qu'aura coûté le programme régional de mise en valeur de la forêt privée du Saguenay-Lac-St-Jean, et ce

pour la période s'échelonnant de 1973 à 2025, ces coûts atteindront pour la récolte supplémentaire de 12 millions de m³, sur un cumulatif total de 97.6 m³, la jolie somme de \$301 milliards ou encore \$25 000/m³ et à \$5.5 millions par hectare reboisé qui totaliseront en 2025 environ 55 000 selon le mémoire des agences régionales.

Bonne nouvelle

Pour nos membres des MRC Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Françoise Gauthier, annonçait récemment une aide financière de 130 000 \$ pour le drainage souterrain de 500 ha (260 \$/ ha) de bons sols agricoles. Rien de comparable aux sommes faramineuses consacrées par nos gouvernements, depuis trente ans, pour le reboisement de terres agricoles.

Il semblerait que le territoire du député libéral de cette circonscription de Roberval est aussi constituée de ces deux MRC, lequel selon le communiqué du MAPAQ, semblerait contenir près de 50 % de toutes les superficies agricoles cultivée de la région. Le communiqué ne spécifie aucunement la distribution géographique de l'autre 50 % des sols cultivés, mais à première vue, ils font largement partie des circonscriptions, sauf pour le compte de Mme Gauthier, dont les représentants à l'Assemblée Nationale appartiennent à l'opposition parlementaire. Drôle de retour des choses, il n'y a pas si longtemps l'ancien ministre de l'agriculture et député d'Abitibi, M. Rémi Trudel se voyait, suite à l'arrivée des libéraux au pouvoir retire un budget de près de \$5 millions qui devait être aussi consacré au drainage agricole des terres du Nord-Ouest québécois.

Même si le budget qui sera consacré au drainage d'une quantité très limitée de surface agricole ne se compare aucunement aux sommes faramineuses du programme de reboisement des terres abandonnées à la spéculation foncière, il est à espérer que cette nouvelle orientation se renouvellera bientôt à une plus grande échelle et que les allégeances politiques des MRC ne seront plus un facteur de discrimination à l'éligibilité des programmes du MAPAQ.

Marcel Ouellet
Directeur AEBB